



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE HUNTINGDON**

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil de la Ville de Huntingdon du lundi 12 août 2024 à 19h00, tenue en la salle du Conseil sise au 23 de la rue King, lieu ordinaire dudit Conseil et conformément à la *Loi sur les Cités et Villes*, sont présents le maire André Brunette et les conseillers Denis St-Cyr, Andrea Geary, Dominic Tremblay, Florent Ricard, Maurice Brossoit et Rémi Robidoux formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Sont également présentes : mesdames Johanne Hébert, directrice générale et Denyse Jeanneau, greffière.

Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum

Le quorum est constaté sous la présidence du maire, monsieur André Brunette.

**24-08-12-6644 Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité:**

Que le maire André Brunette procède à l'ouverture de la séance ordinaire du lundi 12 août 2024 à 19 h 05.

Adopté

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de l'assemblée et vérification du quorum;
- B) Adoption de l'ordre du jour;
- C) Annonces et dépôt des documents :
 - 1. Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2024;
 - 2. Dépôt de la liste des dépenses autorisées en juillet 2024;
 - 3. Rapport sur la situation financière investissement au 31 juillet 2024;
 - 4. Dépôt de la liste des dépenses d'investissement autorisées en juillet 2024;
- D) Période d'information du maire;
- F) Période de questions du public;

10. – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- 10.1** Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024;
- 10.2** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 juillet 2024;
- 10.3** Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juillet 2024

20. – CONTRATS & ENTENTES

- 20.1** Autorisation - Octroi de contrat – Shellex Groupe conseil inc. - Modélisation de réseau d'égout - Plan de gestion de débordement/AAM;
- 20.2** Autorisation - Octroi de contrat – Construction Jacques Théoret inc. – Construction d'une toilette au parc Prince-Arthur;
- 20.3** Autorisation - Mainlevée totale accordée à la compagnie 9328-1814 QUÉBEC INC.;

30. – ADMINISTRATION & FINANCES

- 30.1** Autorisation – Autorisation de signature des effets bancaires - Caroline Hébert-McKenzie, directrice générale adjointe ;
- 30.2** Autorisation - Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François;

40 – RÉGLEMENTATION

- 40.1** Avis de motion - Règlement no. 978-2024 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics sous juridiction municipale;
- 40.2** Autorisation - Demande de dérogation mineure no. 2023-08 – Rue F.-Cleyn – Lots 6 493 002 et 3 447 299;

50 – NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

- 50.1** Autorisation -Embauche de M. Francis Provost – Pompier volontaire pour la Ville de Huntingdon;

60 –VARIA

- 60.1** Approbation - Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la douzième (12^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;

70 – RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

- 70.1** Monsieur Denis St-Cyr:
- 70.2** Madame Andrea Geary:
- 70.3** Monsieur Dominic Tremblay:
- 70.4** Monsieur Florent Ricard:
- 70.5** Monsieur Maurice Brossoit:
- 70.6** Monsieur Rémi Robidoux:

Levée de la séance.

Adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance des sujets à l'ordre du jour.

24-08-12-6645

**Il est proposé par monsieur Denis St-Cyr
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité:**

D'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Huntingdon du lundi 12 août 2024 tel que présenté.

Adopté

ANNONCES ET DÉPÔT DES DOCUMENTS

Rapport sur la situation financière au 31 juillet 2024

Le rapport des activités financières de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2024

En vertu de l'article 477.2 de la Loi sur les Cités et Villes, la liste des dépenses autorisées au 31 juillet 2024 est déposée.

La liste des dépenses autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, *Johanne Hébert*, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Rapport sur la situation financière - Investissement au 31 juillet 2024

Le rapport des activités d'investissement de la Ville de Huntingdon au 31 juillet 2024 est déposé.

Dépôt de la liste des dépenses investissement autorisées en juillet 2024

En vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les Cités et Villes*, la liste des dépenses d'investissements autorisées au 31 juillet 2024 est déposée.

La liste des dépenses d'investissement autorisées est incluse au registre prévu à cet effet et qui fait partie intégrante du procès-verbal.

Je, **Johanne Hébert**, trésorière, atteste avoir les crédits nécessaires dans l'ensemble du budget et dans les fonds réservés afin d'effectuer le paiement des dépenses ci-dessus mentionnées.

Johanne Hébert, trésorière

Période d'information du maire

Le 9 août dernier, plusieurs citoyens de la ville ont malheureusement subi des inondations à la suite des pluies diluviennes. Il y est tombé près de 146 mm de pluie en 2 heures sur notre territoire. Aucune municipalité ne pouvait gérer autant d'eau en si peu de temps. Nos postes de pompage ont tous très bien fonctionné.

Le refuge d'urgence situé à la Légion a été ouvert et aucun citoyen n'a eu à utiliser ce service.

Le maire rappelle que les personnes touchées par une inondation du fait que l'eau pénètre dans leur maison par un refoulement d'égout ou une infiltration d'eau doivent communiquer avec leur assureur.

Il remercie les employés de la voirie et les pompiers qui ont répondu aux demandes des citoyens qui ont requis leur aide afin de pomper l'eau dans leur sous-sol. De plus, il remercie les pompiers des municipalités de Godmanchester et Hinchinbrooke qui ont répondu à l'appel d'entraide, ce qui nous a permis de répondre à toutes les demandes qui nous ont été adressées.

La députée d'Huntingdon, madame Carole Mallette, a fait le nécessaire afin d'assurer un suivi avec le ministère de la Sécurité publique en rapport à la situation dans la Ville de Huntingdon au cours de la soirée du 9 août.

Comme pour plusieurs citoyens, le sous-sol de la résidence du maire fut aussi inondé.

Période de questions du public

Une période de questions est allouée aux personnes présentes dans la salle des délibérations, en vertu de l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes*.

10. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Adoption des procès-verbaux

Séance ordinaire du mardi 2 juillet 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-08-12-6646

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi 2 juillet 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du jeudi 4 juillet 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 4 juillet 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-08-12-6647

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi 4 juillet 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

Séance extraordinaire du mercredi 17 juillet 2024

Considérant que la greffière a remis aux membres du conseil, préalablement à la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 17 juillet 2024;

Considérant la dispense de lecture prévue au deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19).

24-08-12-6648

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Florent Ricard
Et résolu à l'unanimité :**

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du mercredi 17 juillet 2024 est adopté tel que présenté par la greffière.

Adopté

20. CONTRATS

Octroi de contrat – Shellex Groupe conseil inc. - Modélisation de réseau d'égout - Plan de gestion de débordement/AAM

Considérant la nécessité de préparer un modèle numérique du réseau d'égout afin de bien cibler les mesures compensatoires les plus profitables dans le cadre de l'attestation d'assainissement municipal et du plan de gestion des débordements;

Considérant l'offre de service présentée par Shellex Groupe conseil inc. pour les services suivants :

| Activité | Heures |
|---|---------------|
| Campagne de mesures été | 20 |
| Campagne de mesures printemps | 6 |
| Calibration du modèle | 16 |
| Analyses données SOMAE | 8 |
| Analyses données précipitations | 6 |
| Modélisation des débordements | 12 |
| Développements futurs | 4 |
| Mesures correctives et compensatoires | 20 |
| Images rapport | 8 |
| Suivi, administration et communications | 15 |
| Total: | 115 |

Considérant que le taux horaire du sous-traitant de la firme Shellex Groupe conseil est de 150,00 \$/heure auquel il faut appliquer une majoration de 10% (donc 165,00 \$/heure) pour un total budgétaire de 18 975,00 \$ plus les taxes applicables;

Considérant que la Ville peut octroyer le contrat directement au sous-traitant et ainsi éliminer la majoration de 10%.

24-08-12-6649

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise l'octroi du contrat à la firme Shellex Groupe conseil inc. pour un montant de 18 975 \$ plus les taxes applicables.

Que la dépense de 19 921,38 \$ soit financée à même le Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028.

Adopté

**Octroi de contrat – Construction Jacques Théoret inc. –
Construction d'une toilette au parc Prince-Arthur**

Ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

**Mainlevée totale accordée à la compagnie 9328-1814 QUÉBEC
INC.**

Considérant que le 24 août 2016, la Ville de Huntingdon vendait à la compagnie 9328-1814 QUÉBEC INC. les lots 5 845 123, 5 845 124 et 5 845 125 selon l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon, sous le numéro 22 565 528;

Considérant que l'acte de vente incluait une hypothèque immobilière par la compagnie 9328-1814 QUÉBEC INC. en faveur de la Ville de Huntingdon;

Considérant que le 1er septembre 2024 l'acquéreur aura réalisé ses obligations envers la Ville.

24-08-12-6650

**Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay
Appuyé par madame Andrea Geary
Et résolu à l'unanimité :**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon accorde mainlevée pure et simple de l'inscription de tous les droits hypothécaires et droit de résolution, le cas échéant, résultant de l'acte de vente signé le 24 août 2016, lequel acte inclut une hypothèque immobilière par la compagnie 9328-1814 QUÉBEC INC. en faveur de la Ville de Huntingdon, publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Huntingdon, sous le numéro 22 565 528.

Que les frais relatifs à cette transaction soient assumés par la compagnie 9328-1814 QUÉBEC INC. et que le maire André Brunette et la greffière Denyse Jeanneau soient autorisés à signer, pour et nom de la Ville de Huntingdon, ladite mainlevée.

Adopté

30. ADMINISTRATION & FINANCES

Autorisation de signature des effets bancaires - Caroline Hébert-McKenzie, directrice générale adjointe

Considérant l'embauche de madame Caroline Hébert-McKenzie à titre de directrice générale adjointe à compter du 5 août 2024 ;

Considérant que la directrice générale adjointe remplace la directrice générale et trésorière en cas d'absence de celle-ci ;

Considérant que des moyens ont été mis en place pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à l'autorisation d'une dépense.

24-08-12-6651

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité**

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale adjointe, madame Caroline Hébert-McKenzie, à signer, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, tous les effets bancaires, chèques ou tous autres documents nécessaires à l'administration de la Municipalité en cas d'absence de la directrice générale et trésorière.

Que la présente résolution soit transmise aux institutions financières offrant des services financiers à la Ville.

Adopté

Demande de contribution financière - Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François

Considérant que l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François demande un soutien financier pour leurs activités;

Considérant que le Conseil municipal désire soutenir financièrement l'organisme à but non lucratif Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François qui a comme mission de protéger et d'entretenir les milieux humides de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François;

24-08-12-6652

**Il est proposé par madame Andrea Geary
Appuyé par monsieur Dominic Tremblay
Et résolu à l'unanimité :**

Que le Conseil municipal de la Ville de Huntingdon autorise le versement d'une contribution de 200 \$ à l'organisme Les Amis de la réserve nationale de faune du Lac-Saint-François.

Que la dépense soit financée à même le budget prévu à cet effet au poste 02-701-90-970.

Adopté

40. RÉGLEMENTATION

Avis de motion - Règlement no. 978-2024 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics sous juridiction municipale

Avis de motion est donné par monsieur Maurice Brossoit selon lequel le Règlement no. 978-2024 Règlement no. 978-2024 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics sous juridiction municipale sera présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Dépôt et présentation - Règlement no. 978-2024 Règlement no. 978-2024 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics sous juridiction municipale

Le Règlement no. 978-2024 Règlement no. 978-2024 relatif à la circulation des véhicules hors route sur certains chemins publics sous juridiction municipale est déposé et présenté par monsieur Maurice Brossoit.

Demande de dérogation mineure no. 2023-08 – Rue F.-Cleyn – Lots 6 493 002 et 3 447 299

Considérant qu'une dérogation mineure visant à autoriser l'implantation dérogatoire d'un immeuble commercial (MAXI) situé sur la rue F.-Cleyn, connu sous les numéros de lots 6 493 002 et 3 447 299, a été autorisée par le conseil municipal par sa résolution no 23-07-04-6298;

Considérant que suivant une opération cadastrale, visant à créer deux lots distincts pour chacun des deux bâtiments commerciaux, sans toutefois modifier l'emplacement des bâtiments, une nouvelle dérogation mineure est requise en rapport à la marge de recul latérale droite du MAXI;

Considérant que la demande de dérogation mineure aura pour effet :

1. D'autoriser l'implantation d'un immeuble commercial (MAXI) avec une marge de recul latérale droite de 2.72 mètres alors que le tableau 5.5.1 du règlement de zonage no. 512 stipule que la marge de recul latérale droite d'un bâtiment commercial équivaut à la hauteur du mur adjacent, soit 7.16 mètres dans le présent cas.

Considérant les dispositions du règlement no. 783-2009 de la Ville de Huntingdon sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ;

24-08-12-6653

Il est proposé par monsieur Dominic Tremblay

Appuyé par monsieur Denis St-Cyr

Et résolu à l'unanimité :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que la Ville de Huntingdon autorise la dérogation mineure pour l'implantation d'un immeuble commercial (MAXI) situé sur la rue F.-Cleyne, connu sous les numéros de lots 6 493 002 et 3 447 299 ;

Adopté

50. NOMINATION & GESTION DU PERSONNEL

Embauche de M. Francis Provost –Pompier au Service de la Sécurité incendie

Considérant que monsieur Francis Provost a déposé sa candidature à titre de pompier pour le service de la Sécurité incendie de la Ville;

Considérant la recommandation du directeur du Service de la Sécurité incendie, monsieur Marc Voyer.

24-08-12-6654

Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit

Appuyé par monsieur Rémi Robidoux

Et résolu à l'unanimité :

De nommer monsieur Francis Provost à titre de pompier au sein du Service de la Sécurité incendie de la Ville de Huntingdon.

Que la période de probation d'une année, requise pour les nouveaux pompiers, soit réalisée sous la supervision du directeur du service des incendies, lequel devra fournir au Conseil municipal une évaluation au terme de cette période.

Que l'embauche soit sous réserve de l'absence d'antécédents judiciaires en lien avec le poste.

Adopté

60. VARIA

Rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la douzième (12^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie

Considérant que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté du Haut-Saint-Laurent a été attesté le 29 mars 2012;

Considérant que le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Marc Voyer, a déposé au conseil le rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la douzième (12^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la M.R.C.;

Considérant que la Ville de Huntingdon a pris connaissance de l'indicateur de performance du rapport annuel de l'année 2023-2024 et prendra si nécessaire les mesures pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques.

24-08-12-6655

**Il est proposé par monsieur Maurice Brossoit
Appuyé par monsieur Denis St-Cyr
Et résolu à l'unanimité:**

Que le conseil municipal autorise le dépôt du rapport annuel d'activités et des indicateurs de performance relativement à la douzième (12^e) année du Plan de mise en œuvre du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Qu'une copie de la présente résolution et du rapport annuel d'activités 2023-2024 soit transmise à la MRC du Haut-Saint-Laurent en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie.

De requérir de la M.R.C. du Haut-Saint-Laurent que le dépôt du rapport soit fait, pour et au nom de la Ville de Huntingdon, au ministère de la Sécurité publique du Québec.

Adopté

70. RAPPORT DES COMITÉS ET DES CONSEILLERS

M. Denis St-Cyr : Aucun sujet.

Mme Andrea Geary: Aucun sujet.

M. Dominic Tremblay: Nous devons planifier la présentation aux citoyens du Plan directeur en développement durable.

M. Florent Ricard : Aucun sujet.

M. Maurice Brossoit : Il est impressionné de voir l'aide reçue des pompiers des autres municipalités.

M. Rémi Robidoux: Il n'y a pas eu de rencontre de CCU ni pour le comité de l'aréna.

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé;

24-08-12-6656

**Il est proposé par monsieur Rémi Robidoux
Appuyé par monsieur Maurice Brossoit
Et résolu à l'unanimité :**

Que la séance soit levée à 20 h 15.

Adopté

André Brunette, maire

Denyse Jeanneau, greffière